

Autres dénominations : Conseiller prévoyance funéraire / Conseillère prévoyance funéraire

Présentation du métier

Le conseiller funéraire / La conseillère funéraire supervise, organise les obsèques et les cérémonies funéraires de défunts selon les souhaits de la famille, les protocoles, les cultes, les rites funéraires et la réglementation de santé publique et des collectivités territoriales. Il ou elle effectue la vente de produits et de services funéraires.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un CAP/BEP complété par une formation dans le secteur du funéraire.

Un diplôme de niveau Bac ou Bac+2 (BTS, L2, ...) en commerce, gestion, ... peut être demandé pour les postes de responsable.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est obligatoire.

Compétences professionnelles

- Aménager une salle funéraire
- Animer, coordonner une équipe
- Conseiller une clientèle ou un public
- Déterminer avec la famille l'organisation et les conditions de la prestation funéraire (jour, choix du cercueil, ornements, ...)
- Développer et fidéliser la relation client
- Législation funéraire
- Offices cultuels et civils
- Ordonnancer des obsèques
- Présenter et valoriser un produit ou un service
- Procéder à l'encaissement
- Produits et services funéraires
- Recueillir et analyser les besoins d'un client, d'une personne
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Techniques funéraires
- Vendre ou louer des produits ou services

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de discrétion
- Gérer son stress
- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2602 - Conseil en services funéraires](#).